



COMMUNE DE REMUZAT

DEL- 09 -08072022

Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juillet à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 29/07/2022
Reçu en préfecture le 29/07/2022
Affiché le
ID : 026-212602643-20220708-DEL_09_08072022-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 04/07/2022
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X		JJ DREVET	
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance : Thierry SERRE
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc	X				
LATIL Etienne		X		O SALIN	
PONS Caroline		X		B CUVELARD	
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	11	10	1		

OBJET : Occupation du domaine public commerce « le Petit Nid de Rémuzat »

Monsieur le Maire informe que Madame Helga KLINGS, gérante de la supérette « le Petit Nid de Rémuzat » souhaite déposer une demande de déclaration préalable en vue d'installer une tonnelle devant son magasin sur le domaine public. Il n'existe pas de convention établie avec Mme Helga KLINGS.

Monsieur le Maire rappelle que la délibération du conseil municipal du 4 mars 2022 mentionne la possibilité d'un tarif forfaitaire pour les commerces sédentaires.

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- **FIXE** la redevance d'occupation du domaine public pour le commerce « Le Petit Nid de Rémuzat » à **120 € par an**
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec Madame KLINGS gérante

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Olivier SALIN



Le secrétaire de séance
Thierry SERRE

Résultat du vote

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0